



FICHE TECHNIQUE

COFRANET

**AGENT DE DEMOULAGE
POUR DECOFFRAGE DIFFERE RECYCLE
PRÊT A L'EMPLOI**

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Aspect	: LIQUIDE
Couleur	: AMBRE
Densité	: 0.85
Viscosité	: 9.5 +/- 1.5 CST (MM ² /s) A 20°C
Point éclair	: 79°C
COV	: 0 à 25%

PROPRIETES PRINCIPALES

COFRANET est un agent de démoulage différé, **prêt à l'emploi** agissant par l'interposition d'un film entre la face coffrante et le béton coulé.

COFRANET apporte aux coffrages métalliques une bonne protection contre la corrosion. Son utilisation permet l'application ultérieure, selon les règles de l'art, de peintures, enduits, ciment-colle.

COFRANET s'applique sur coffrages métalliques, contreplaqué bakéliné, bois traités.

MODES D'UTILISATION

- Application sur coffrages propres au pulvérisateur, à la brosse, au rouleau sous forme d'un film mince et uniforme.
- Toujours éviter un surplus néfaste à l'aspect final ainsi qu'à l'adhérence des revêtements ultérieurs.
- Sur les surfaces horizontales, éliminer les excédents avec une raclette caoutchouc.
- **Précaution d'emploi : nous consulter sur matrice élastomère ou polyuréthane.**
- Revêtements associés : 15 jours minimum (20°C) sur support conforme au DTU 26.1

Dosage :

Pouvoir couvrant :

1L pour 35 à 40 m² (coffrage métallique, contreplaqué bakéliné)

1L pour 30 à 35 m² pour coffrage plus absorbant

RECOMMANDATIONS

Stockage **2 ans** en emballage d'origine, à l'abri des fortes chaleurs.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.